

**COMPTE RENDU
DEREUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
29 août 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 29 août 2017 à 21 heures 00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire
Selon l'ordre du jour suivant :

- Garantie d'emprunt à COLOMIERS HABITAT pour les travaux de rénovation thermique des logements sociaux de Saint Anatoly
- Vente par la SAFER à la commune d'une parcelle de bois jouxtant une parcelle communale lieu-dit « Al Bruguet »
- Convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'urbanisation du RD1 dans la traversée du village
- Projet de nouvelle caserne de gendarmerie
- Convention avec le SDEHG pour les tarifs bleus
- SDEHG : mise en place de candélabres photovoltaïques
- SDEHG : rénovation de l'éclairage du boulodrome et du parking
- Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement chemin de Lasserre
- Ouverture de poste : besoin saisonnier (année scolaire 2017-2018) surveillance entrée-sortie aux écoles
- Matériel informatique aux écoles
- Dossier médiathèque
- Dossier tennis
- Demande d'empierrement pour accès sur le chemin rural de Latour Basse
- Demande de classement de voie privée en chemin communal lieu-dit « En Roussel »
- Classement d'une voie du domaine privé de la commune en voie communale lieu-dit « Les-tanque » dans le cadre du projet de déchetterie

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, RANC Florence, OLIVIERO Carole, BOUSQUET Joël, PASTRE Gérard, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, AVERSENG Pierre, SICARD Didier, HUBERT Béatrice, DESCOTTE Martine, CASTELLE Frédéric,

Excusés :

- Mme MONTOYA Annie ayant donné procuration à Mme RANC Florence
- Mme QUERTAN Coralie ayant donné procuration à Mme DESCOTTE Martine
- M. GLEYZES Frédéric ayant donné procuration à M. ALBERTON Jean
- M. THOMAS Johann ayant donné procuration à M. CASTELLE Frédéric
- Mme TORNER Roxane
- Mme DIAZ Carine

Secrétaire de séance : Mme OLIVIERO Carole

En préambule à cette réunion, M. MENGAUD demande l'accord au Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour en ce sens : achat d'une bâche pour le podium
Le Conseil Municipal donne son accord.

- le compte rendu de la séance du 18 avril 2017 approuvé au cours de la séance du 6 juin 2017 est signé et les comptes rendus des séances des 25 avril et 6 juin 2017 sont approuvés et signés.

Concernant les annexes au compte rendu du 6 juin 2017, M. CASTELLE et Mme DESCOTTE signalent que les plans du projet de médiathèque sont erronés et ne sont pas ceux présentés au cours de la séance du 6 juin mais sont ceux de la mise à jour après les modifications demandées au cours de la séance, ils demandent que l'annexe concernée soit rectifiée.

I – Garantie d'emprunt à COLOMIERS HABITAT pour les travaux de rénovation thermique des logements sociaux de Saint Anatoly

M. MENGAUD rappelle que trois logements sociaux ont été réalisés il y a plusieurs années par le bailleur social COLOMIERS HABITAT dans le presbytère de Saint Anatoly. A ce jour COLOMIERS HABITAT entreprend des travaux de réhabilitation thermique de ces 3 logements, représentant un coût de 30 231 €, et a obtenu un éco-prêt de 16 000 € de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer cette opération. COLOMIERS HABITAT demande à la commune de Lanta de bien vouloir accorder une garantie d'emprunt représentant 30 % du montant du prêt, soit 4800 €, le Conseil Départemental accordant une garantie de 11 200 €, représentant 70 % du prêt. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie d'emprunt par la commune à hauteur de 30 % du prêt.

II – Vente par la SAFER à la commune d'une parcelle de bois jouxtant une parcelle communale lieu-dit « Al Bruguet »

M. MENGAUD demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant la proposition de vente par la SAFER à la commune de LANTA d'un terrain boisé cadastré YH n°39 d'une superficie de 2850 m² situé lieu-dit « al Bruguet ». Cette parcelle est contiguë à la parcelle appartenant à la commune sur laquelle se trouve le stade de ball-trap. Le prix de vente est de 1980 € + 400 € de prestations de la SAFER + 80 € de TVA + 550 € de frais d'acte, soit un total de 2380 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la cession par la SAFER à la commune de LANTA de la parcelle YH n° 39 selon les conditions définies.

III – Convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'urbanisation du RDI dans la traversée du village

Dans le cadre du projet d'urbanisation du RDI dans la traversée du village de Lanta, Monsieur MENGAUD fait part du projet de convention à conclure avec le Conseil Départemental ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières du projet du fait qu'il s'agit de travaux de sécurisation sous maîtrise d'ouvrage communale entrepris sur le domaine public du Département et qui font l'objet d'une participation financière du département.

Dans le cadre l'urbanisation, des travaux de rénovation en matière d'éclairage public seront également réalisés et M. MENGAUD fait part du coût des travaux estimés par le SDEHG sur lequel il convient que la commune s'engage. Sur un montant de travaux estimé à 77 000 € H.T. dont 61000 € sont pris en charge par le SDEHG, la part restant à la charge de la commune est de 15 400 € H.T. + 3850 € H.T. de maîtrise d'œuvre + 243 € de TVA – soit 19 493 € T.T.C.

M. CASTELLE fait remarquer la largeur de la voie figurant sur les plans du projet d'urbanisation semble disproportionnée.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la convention à conclure avec le Département ainsi que le coût des travaux pour l'éclairage public proposé par le SDEHG.

IV – Projet de nouvelle gendarmerie

M. MENGAUD donne lecture d'un courrier du Général de la Légion de gendarmerie faisant état des problèmes liés à l'état des bâtiments de la caserne de gendarmerie. La réhabilitation et la prise en compte des normes induisent un coût élevé de travaux à la charge de la commune. M. MENGAUD informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le Général de la Légion de gendarmerie qui s'est déclaré favorable à la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie. Deux options sont possibles : soit la commune la réalise et en assure le financement ainsi que les charges d'entretien, soit la commune cède un terrain lui appartenant à un bailleur social tels que LES CHALETS ou

COLOMIERS HABITAT qui réalise l'infrastructure et encaisse les loyers. A cet effet M. MENGAUD précise qu'à la suite de la visite des terrains communaux par le service gestion immobilière de la Légion de Gendarmerie, le site retenu par la Gendarmerie est le terrain communal contigu au cabinet médical. Dans le cas où le projet serait avalisé par le Conseil Municipal le délai d'études et de démarches diverses pour la réalisation du projet est de 5 ans ; dans le cas contraire la commune de Lanta court le risque de perdre la présence d'une caserne de Gendarmerie sur son territoire.

Mme DESCOTTE demande si d'autres terrains pourraient convenir, notamment sur la zone de Cantoperlic. A la question de M. CASTELLE demandant la superficie nécessaire pour une nouvelle caserne, M. MENGAUD répond entre 2000 et 3000 m². M. CASTELLE pose également la question de la différence de superficie de terrain nécessaire pour le projet de nouvelle caserne par rapport à la superficie de terrain de l'actuelle caserne. M. MENGAUD répond que la superficie est sensiblement la même. La nouvelle caserne prévoit un logement supplémentaire en vue d'accueillir un septième gendarme. IL propose que le projet soit réalisé par le bailleur LES CHALETS. A la question de M. ALBERTON sur le devenir des logements actuels, M. MENGAUD répond que la commune a le choix d'en reprendre l'entière disposition ou de vendre. M. CASTELLE pose la question de l'intérêt à réaliser les travaux actuellement préconisés sur cette caserne, M. ALBERTON répond qu'une étude est en cours et des fuites d'eau contraignent à réaliser les réseaux en apparent. M. MENGAUD précise qu'il sera débattu en temps utile d'une éventuelle location ou bien vente des locaux de la caserne actuelle. Mme OLIVIERO prend la parole pour dire que le but du présent débat est de décider de la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Lanta. A la question de Mme DESCOTTE demandant s'il y a d'autres projets pour le terrain retenu, M. MENGAUD répond non.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur le terrain communal contigu au centre médical.

V- Convention avec le SDEHG pour les tarifs bleus

Dans le cadre de la constitution par le SDEHG d'un groupement d'achat de l'électricité aux Tarifs Bleus (puissances inférieures à 36 KVA au profit des communes du département, il y a lieu de conclure une convention à cet effet AVEC le SDEHG permettant d'acter l'adhésion de la commune de LANTA à ce groupement pour permettre de bénéficier de tarifs négociés. M. MENGAUD rappelle que la commune adhère déjà au groupement d'achat pour les Tarifs Jaunes. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention à conclure entre le SDEHG et la commune de LANTA

VI – SDEHG : mise en place de candélabres photovoltaïques

M. MENGAUD présente la proposition du SDEHG pour la mise en place de deux candélabres photovoltaïques, l'un ayant pour objet l'éclairage du parking à côté de l'école maternelle, l'autre au lotissement « Collines de Latour 1 » en vue d'éclairer une impasse. Le coût de l'opération s'élève à 16 500 € ; la part restant à la charge de la commune s'élève à 3342 €, le reste relevant de la prise en charge par le SDEHG. Simultanément à cette opération le SDEHG procédera au remplacement de deux lampes, l'une chemin du Petit Train, l'autre rue Notre Dame. A la question de Mme DESCOTTE demandant s'il est prévu un remplacement des lampadaires du village qui sont vétustes, M. MENGAUD répond qu'une étude est en cours. M. CASTELLE préconise des supports en alu et alliage. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la mise en place de lampadaires photovoltaïques aux conditions proposées par le SDEHG.

VII – SEDHG : Rénovation de l'éclairage du boulo-drome et du parking

M. MENGAUD fait part du projet de rénovation de l'éclairage du boulo-drome et du parking. Le coût de l'opération proposée par le SDEHG s'élève à 20 625 € : la part communale s'élève à 9 877 €, le

MD

reste de la dépense étant pris en charge par le SDEHG.

A la question de Mme DESCOTTE demandant le motif de ce remplacement, M. MENGAUD répond que l'éclairage actuel n'est pas aux normes et que ce programme est à l'initiative du SDEHG à la suite d'une visite sur le site, l'éclairage préconisé est sous forme d'ampoules à leds générant une économie de 40 %. Mme DESCOTTE demande sous quel délai ces travaux peuvent être réalisés, M. MENGAUD répond avant la fin de l'année à condition que le Conseil Municipal accepte dès à présent. M. CASTELLE demande si ces travaux ne mettront pas en cause les manifestations prévues en fin d'année. M. MENGAUD, répond qu'il s'agit de s'organiser en conséquence avec le SDEHG. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la rénovation de l'éclairage du boulodrome et du parking aux conditions proposées par le SDEHG.

VIII – Remplacement de la bâche du podium

M. MENGAUD fait part de nécessité de procéder au remplacement de la bâche du podium. M. CASTELLE précisant qu'il est ancien demande s'il fait l'objet de contrôles annuels. M. MENGAUD répond non.

M. ALBERTON précise que la bâche de couverture est percée et présente un devis établi par la Sté LAHILLE pour la fourniture d'une nouvelle bâche de couverture au prix de 1 805.88 € H.T. Mme DESCOTTE demande s'il s'agit du podium utilisé pour la fête. M. ALBERTON répond pour la fête de Lanta et St Anatoly.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le remplacement de la bâche de couverture du podium selon la proposition des Ets LAHILLE.

IX - Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement chemin de Lasserre

M. MENGAUD rappelle qu'il s'agit de l'extension de réseau chemin de Lasserre pour laquelle le Conseil Municipal a déjà donné son accord. Il s'agit à présent de solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental sur la base du chiffrage déjà approuvé (soit 40 510.25 € H.T.) avec à l'appui le dossier technique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'aide financière du Département pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement.

X - Ouverture de poste : besoin saisonnier (année scolaire 2017-2018) surveillance entrée-sortie aux écoles

M. MENGAUD précise qu'il s'agit de créer un emploi saisonnier sur la base de 7 heures de travail hebdomadaire pour assurer la sécurité des rentrées et sorties aux écoles et pour la gestion du prêt du mobilier municipal aux particuliers. Mme DESCOTTE pose à cet effet la question de la présence d'un policier municipal. M. MENGAUD répond que la communauté de communes réfléchit à la création de poste de policier municipal car il y a un besoin sur le territoire mais les petites communes ne peuvent financer cet emploi. M. CASTELLE demande si les barrières avenue de la Gare enlevées pour les besoins de l'installation des attractions de la fête locale vont être remises en place. M. ALBERTON préconise leur remplacement par des barrières classiques en métal. Mme DESCOTTE rappelle que les élus de la minorité avaient préconisé des barrières de ce genre et non en bois, en début de mandat et que leur avis avait été rejeté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création d'un emploi saisonnier pour la surveillance des entrées et sorties des écoles et la gestion du prêt du mobilier sur la base de 7 heures de travail hebdomadaire.

XI – Matériel informatique aux écoles.

Monsieur MENGAUD fait état de la nécessité d'équiper de matériel informatique la classe ULIS ainsi que le remplacement des ordinateurs de la classe mobile de l'école élémentaire acquise en 2008 et dont la plupart des ordinateurs ne fonctionnent plus. Suivant le devis de l'entreprise SILITEO le coût de l'opération s'élève à H.T. 9 180.40 €. Une autre proposition avait été présentée par l'UGAP

au prix de 9597.77 €, sans installation et mise en service du matériel.

Mme DESCOTTE prend la parole pour évoquer l'investissement dont elle a fait preuve pour les écoles et attire l'attention sur le fait que les effectifs continuent à augmenter et que le restaurant scolaire arrive à saturation. Elle suggère à la liste majoritaire de réfléchir à la mise en place d'un self pour fluidifier le service. M. MENGAUD répond que cette solution pourrait être envisagée lors de la construction de classes supplémentaires. Mme DESCOTTE demande l'état d'avancement de la mise en place des panneaux d'affichage, du range-vélos et du chiffrage pour le goudronnage de la zone contiguë à l'aire de jeux de l'école maternelle. M. MENGAUD répond que ce chiffrage n'est pas encore fait. Mme DESCOTTE donne des précisions sur l'aire de jeux en rappelant que la commission scolaire avait établi le cahier des charges en fonction des préconisations données à savoir des jeux statiques pour la sécurité. Elle précise que l'aire de jeux installée est différente du projet soumis à appel d'offres car après prise en compte des modifications demandées par les enseignantes de l'école maternelle qui ont souhaité un toboggan. Mme DESCOTTE demande où en est l'étude financière d'aménagement de la zone enherbée autour de l'aire de jeux (goudron ou gravier). M. MENGAUD répond que ce n'est pas encore fait. Mme DESCOTTE craint que l'école ne devienne « aseptisée ». M. CASTELLE demande s'il existe un périmètre de protection autour de l'école dans le cadre de la répartition de produits phytosanitaires dans les champs environnants et s'il existe des textes de loi à ce sujet.

Le Conseil Municipal approuve cette opération et retient l'offre de l'entreprise SILITEO après le vote suivant : 0 voix contre – 3 abstentions – 14 voix pour.

XII – Dossier médiathèque

M. MENGAUD précise qu'il a été demandé et pris en compte dans l'actualisation du projet une modification sur la salle de réunion à usage du comité paroissial comportant un espace rangement dans le bureau, un wc et une douche ainsi qu'un coin cuisine. M. MENGAUD demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement du dossier de permis de construire et la demande de subvention. M. CASTELLE fait remarquer qu'il conviendrait d'avoir un chiffrage sur lequel se prononcer et voter.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le lancement des dossiers de permis de construire et de demande d'aide départementale selon le vote suivant : 0 voix contre - 4 abstentions – 13 voix pour.

XIII – Dossier tennis

M. MENGAUD précise qu'il y a lieu d'opter pour la couverture d'un terrain existant ou bien pour la construction d'un nouveau terrain couvert. Le coût de couverture d'un terrain est de l'opération est 201 000 € T.T.C. tandis que le coût d'un nouveau terrain couvert est estimé à 240 000 € H.T. avec options. M. MENGAUD propose que permis de construire soit demandé sans définition des options et que celles-ci soient déterminées plus tard avec le Club de Tennis en amont du dossier d'appel d'offres et de marché. Par exemple le sol en béton poreux constitue une différence de 15 000 €. M. MENGAUD propose au vote la réalisation d'un nouveau terrain de tennis couvert.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de la construction d'un nouveau terrain couvert par le vote suivant : 0 voix contre – 2 abstentions – 15 voix pour.

XIV- Demande d'empierrement pour accès sur le chemin rural de Latour Basse

M. MENGAUD fait part de la demande de M. MEDINA ayant obtenu un permis de construire sur un terrain desservi par le chemin communal de Latour Basse. Ce chemin n'étant pas goudronné dans sa totalité, la partie desservant la parcelle est en terre. M. MEDINA demande l'autorisation d'empierrier à ses frais le chemin entre la partie goudronnée et l'accès à sa parcelle, soit environ une quinzaine de mètres. M. CASTELLE souhaite qu'un cahier des charges soit imposé afin de s'assurer de la bonne qualité des travaux et M. MENGAUD propose que le technicien voirie de l'intercommunalité établisse les prescriptions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. MEDINA à réaliser à ses frais les travaux d'empierrement pour l'accès à sa parcelle.

XV - Demande de classement de voie privée en chemin communal lieu-dit « En Roussel »

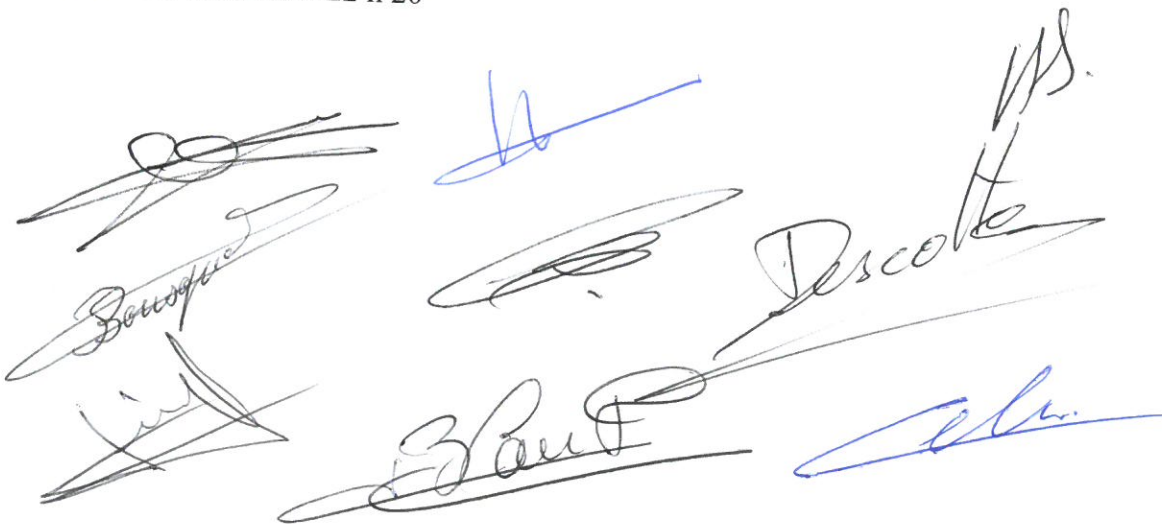
M. MENGAUD fait part de la demande de classement dans le domaine public par les propriétaires de la voie privée desservant deux habitations depuis le chemin communal d'En Roussel. M. CASTELLE demande si cette voie est parcellisée et s'il s'agit du chemin qui apparaît comme étant empierré sur une longueur conséquente. Le Conseil Municipal décide d'ajourner sa décision dans l'attente d'une étude.

XVI - Classement d'une voie du domaine privé de la commune en voie communale lieu-dit « Lestanque » dans le cadre du projet de déchetterie

M. MENGAUD précise que dans le cadre du projet d'implantation de la déchetterie au lieu-dit « Lestanque » à côté de la station d'épuration, il est nécessaire de classer le chemin existant appartenant au domaine privé de la commune conduisant à la station en voie communale. Ce classement est nécessaire pour bénéficier des subventions dans le cadre de l'aménagement de cette voie à normaliser pour le passage des véhicules. A la question de Mme DESCOTTE demandant si c'est la commission d'urbanisme qui gère les chemins, M. MENGAUD répond qu'ils relèvent de la compétence de la communauté de communes. M. CASTELLE évoque la nécessité d'aménager l'aire de regroupement de conteneurs. En l'état actuel, le lieu est désordre et on y constate des dépôts d'encombrants. M. MENGAUD propose d'installer des panneaux bois occultants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de classer le chemin du domaine privé de la commune conduisant à la station d'épuration en voie communale.

A l'issue de la réunion, après que tous les points de l'ordre du jour aient été traités, Mme DESCOTTE rappelant le lancement de la révision du PLU, fait remarquer qu'elle n'a pas d'informations sur la commission d'urbanisme.

La séance est levée à 22 h 20



Handwritten signatures of council members in black and blue ink.